Insee Première

N° 1644

Avril 2017

La culture : une activité capitale

Paris et l'Île-de-France occupent une place privilégiée en matière d'emploi dans les activités culturelles, notamment dans l'audiovisuel et le multimédia, les activités liées au patrimoine, l'édition écrite, les arts visuels et la publicité. Mais l'architecture, l'enseignement culturel et le spectacle vivant irriguent davantage les autres territoires de métropole et d'outre-mer. Les emplois de la culture représentent 3 % de ceux de l'ensemble de l'économie. Ils se caractérisent souvent par une multiplicité de postes occupés dans l'année. Le cumul des statuts de salarié et d'indépendant est également fréquent.

Laurent Bisault, direction régionale d'Occitanie, Insee,
Tristan Picard, Deps, ministère de la Culture et de la communication

Quelles sont les activités économiques spécifiques à Paris et à sa couronne ? La finance ? La gestion des sièges sociaux ? La recherche et le développement ? En partie, mais surtout les activités culturelles *(définitions)* qui, du patrimoine à l'audiovisuel ou à la publicité, sont particulièrement bien implantées dans la capitale et sa région. Les emplois de la culture sont globalement urbains, davantage présents dans les grandes villes que dans les petites. Ils sont plus franciliens que de province et plus développés à Paris que dans sa banlieue. La culture mobilise 691 000 emplois au 1er janvier 2013 selon le recensement de la population : 500 000 salariés et 191 000 non-salariés *(figure 1)*. Les effectifs des professions culturelles ont beaucoup progressé ces vingt dernières années, avec une augmentation de moitié sur l'ensemble du territoire métropolitain [Gouyon et Patureau, 2014]. Cette croissance trouve peu d'équivalents dans le reste de l'économie, sauf dans les emplois à domicile ou l'informatique.

Patrimoine et audiovisuel à Paris

Les emplois principaux de salariés dans la culture sont pour 52 % implantés en Île-de-France : 29 % à Paris intra-muros et 23 % au-delà du périphérique selon les déclarations annuelles de données sociales de 2014 *(figures 2 et 3)*. Les emplois salariés franciliens pèsent particulièrement dans l'audiovisuel et le multimédia, avec 72 % des emplois nationaux. Ce constat renvoie à l'histoire de la radio et de la télévision qui se sont développées près des lieux de pouvoir. La chaîne franco-allemande Arte est installée à Strasbourg. L'économie de l'édition audiovisuelle fait la part tout aussi belle à la région parisienne avec une unique entreprise provinciale importante : TeamTO, spécialisée dans les films d'animation et implantée à Bourg-les-Valence (Drôme). L'Île-de-France est également prééminente dans le domaine de l'édition de jeux électroniques, même si quelques gros établissements existent en

1 Effectifs régionaux des activités culturelles au 1er janvier 2013

Région du lieu de travail	Effectif total	Effectif salarié	Effectif non salarié	Part des non-salariés (en %)
Île-de-France	299 950	228 103	71 847	24
Auvergne-Rhône-Alpes	64 306	45 031	19 276	30
Occitanie	48 649	31 657	16 992	35
Nouvelle-Aquitaine	45 327	30 650	14 677	32
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44 100	28 900	15 200	34
Grand Est	33 919	24 970	8 949	26
Hauts-de-France	30 234	22 522	7 712	26
Pays de la Loire	25 390	17 501	7 890	31
Bretagne	24 848	17 074	7 774	31
Normandie	20 081	14 753	5 328	27
Bourgogne-Franche-Comté	16 798	11 668	5 129	31
Centre-Val de Loire	16 283	11 209	5 074	31
La Réunion	4 606	3 337	1 269	28
Corse	2 610	1 811	798	31
Martinique	2 561	1 804	757	30
Guadeloupe	2 292	1 397	895	39
Guyane	858	593	264	31
Autres régions et pays étrangers	**8 534**	**7 263**	**1 271**	**15**
France métropolitaine	**672 495**	**485 849**	**186 646**	**28**
Ensemble	**691 365**	**500 252**	**191 113**	**28**

Champ : population résidant en France travaillant dans les activités culturelles.
Source : Insee, recensement de la population 2013.

Insee

province. L'économie du patrimoine est à peine moins implantée en Île-de-France avec des emplois, pour l'essentiel, parisiens. Ceci s'explique par la forte présence de monuments dans la capitale et par l'ancienneté de la politique culturelle française qui, de la royauté à la république, a longtemps privilégié Paris *(bibliographie)*. Au sein de l'édition écrite, les éditeurs de livres sont avant tout franciliens, parisiens et même germanopratins. La réussite d'Actes Sud installée à Arles (Bouches-du-Rhône) constitue un des rares contre-exemples. L'édition de journaux est au contraire majoritairement provinciale avec les leaders de la presse quotidienne régionale : *Ouest-France, Sud Ouest* ou encore *La Montagne*. Mais, du *Figaro* à *Le Monde* et à l'*Équipe*, de grosses unités fonctionnent à Paris ou à proximité.

Les salariés du spectacle vivant, de l'enseignement culturel ou de l'architecture sont plus équitablement répartis dans l'ensemble du territoire national pour se rapprocher des populations. Loin derrière Paris, les zones d'emploi *(définitions)* de Lyon et de Toulouse

2 Poids des régions dans les effectifs salariés en emploi principal des activités culturelles en 2014

en %

Région	Part des effectifs
Île-de-France	52,4
dont Paris	*29,4*
Auvergne-Rhône-Alpes	8,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,6
Nouvelle-Aquitaine	5,5
Occitanie	5,4
Hauts-de-France	4,3
Grand Est	4,3
Pays de la Loire	3,2
Bretagne	2,9
Normandie	2,5
Bourgogne-Franche-Comté	2,2
Centre-Val de Loire	1,9
La Réunion	0,7
Martinique	0,4
Guadeloupe	0,3
Corse	0,3
Guyane	0,1
Ensemble	**100,0**

Champ : France, salariés exerçant à titre principal dans la culture.
Source : Insee,déclarations annuelles de données sociales 2014.

Encadré 1

Les entreprises culturelles cultivent leurs différences de gestion financière

D'une activité à l'autre, la structure des comptes (*sources* ; Fare) varie fortement. Ainsi, les entreprises dégagent beaucoup de valeur ajoutée par salarié dans l'audiovisuel et le mutimédia, en particulier dans les jeux électroniques et dans l'industrie du cinéma. Elles mobilisent davantage de capital par personne dans la préservation du patrimoine que dans toute autre activité culturelle, car la mise en valeur des sites s'accompagne souvent de lourds investissements. Par ailleurs, si les entreprises culturelles exportent peu, l'industrie des jeux électroniques fait exception : deux tiers de ses ventes se font à l'étranger, grâce notamment à quelques-uns des leaders mondiaux qui sont implantés dans plusieurs pays. Les agences de presse, les chaînes thématiques et les entreprises de design réalisent également une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export. En 2014, les producteurs de films investissent 28 % de leur valeur ajoutée, ce taux élevé étant une des caractéristiques du secteur.

Les entreprises de presse quotidienne perdent le plus souvent de l'argent *(bibliographie)*. Seul un quart d'entre elles affiche en 2014 une rentabilité positive. Non seulement ces entreprises ne dégagent pas assez de valeur ajoutée pour couvrir leurs frais de personnel, mais leurs dettes représentent deux fois et demie leurs capitaux propres. Comment font-elles donc pour survivre ? Elles fonctionnent avec des investisseurs garants des dettes. Le besoin en fonds de roulement, qui atteste du poids des stocks et de l'importance des délais de paiement, atteint en moyenne 175 jours de chiffre d'affaires chez les éditeurs de livres. Il est de 113 jours dans l'édition musicale, une autre activité où les stocks ont beaucoup d'importance. La capacité à faire tourner ses stocks et à obtenir de bonnes conditions de paiement constitue un des rares avantages des éditeurs de la presse quotidienne. Et pour cause, puisque leurs produits n'ont qu'une durée de vie très brève.

3 Effectifs salariés en emploi principal des activités culturelles en 2014, par zone d'emploi

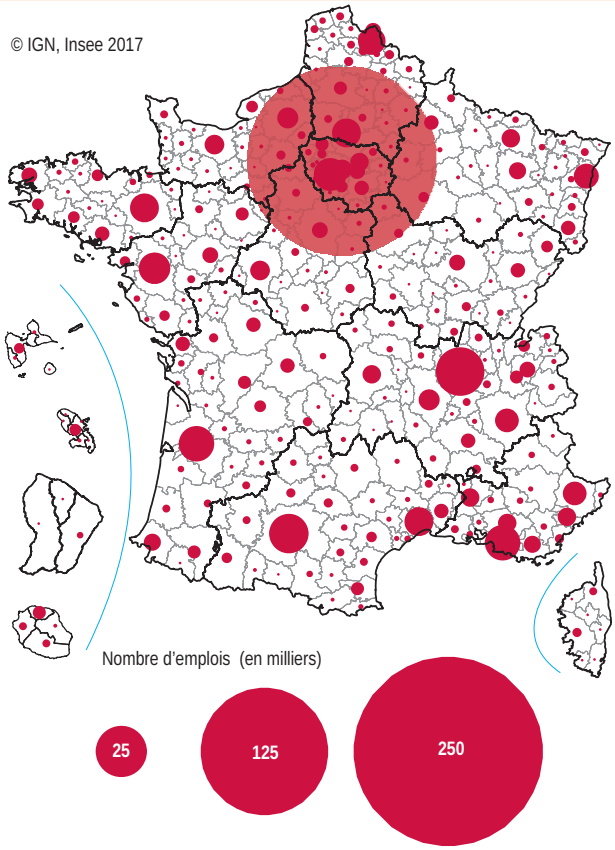

Champ : France, salariés exerçant à titre principal dans la culture.
Source : Insee , déclarations annuelles de données sociales 2014.

4 Poids des activités culturelles dans l'emploi salarié en emploi principal, en 2014, par zone d'emploi

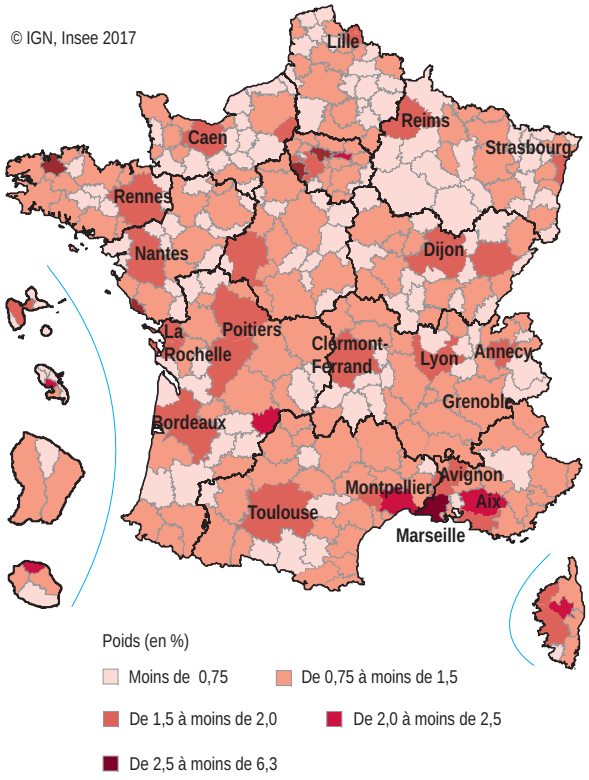

Champ : France, salariés exerçant à titre principal dans la culture.
Source : Insee , déclarations annuelles de données sociales 2014.

se distinguent, pour le spectacle vivant, grâce notamment à leur opéra, ainsi que pour l'architecture. Celles de Bordeaux, Marseille, Nantes, Lille, Rennes, Montpellier et Strasbourg accueillent également au moins 1 % de l'emploi salarié culturel français. Il en est de même de Roissy (Val-d'Oise) et de Saclay (Essonne) avec des spécialisations variées : spectacle vivant et publicité autour de Roissy, patrimoine grâce au domaine national de Versailles dans la zone d'emploi de Saclay.

Des petits territoires spécialisés

Si Paris rassemble une part importante des emplois culturels, ce n'est pas uniquement dû à sa taille. Ramenés à l'ensemble des emplois du territoire, il y a également davantage d'emplois culturels à Paris qu'en moyenne (7,9 % contre 2,0 %). Car la capitale du pays n'est pas véritablement en concurrence avec les grandes villes provinciales, mais bien davantage avec d'autres métropoles européennes comme Londres ou Berlin. Notamment, à Paris comme à Londres, les cinq plus grands musées ont drainé 25 millions de visiteurs en 2014 (Eurostat, 2016). D'autres événements innovants contribuent au rayonnement culturel de la capitale française, comme la promenade « Nuit blanche », initiée en 2002.

Au sein des régions de province, les chefs-lieux de région ou de département ne sont pas forcément les plus spécialisés dans l'emploi culturel *(figure 4)*. D'autres territoires, qui s'appuient sur un ou deux gros établissements, comptent en proportion plus d'emplois dans la culture. La zone d'emploi des Sables-d'Olonne (Vendée) affirme sa spécificité culturelle dans l'audiovisuel avec Atlantic Media qui produit pour la télévision française. Arles fait de même dans l'audiovisuel, en plus de l'édition avec Harmonia Mundi. L'économie est spécialisée dans la presse à Morlaix (Finistère) avec la présence du Télégramme. Dans ces zones d'emploi, la culture représente au moins 3 % de l'emploi salarié local. Ce seuil n'est pas atteint par les zones d'emploi d'Aix-en-Provence et de Montpellier où la part de la culture s'élève à un peu plus de 2 %. Ce sont pourtant les grandes zones de province les plus spécialisées dans l'économie de la culture : la puissance publique y a beaucoup misé sur la musique et les spectacles et les agences de publicité y complètent la panoplie des emplois culturels.

Des salariés qui cumulent les emplois dans l'année

Les formes d'emploi des salariés sont contrastées avec, pour certaines activités, une succession de postes *(définitions)* dans l'année. Cela concerne principalement le spectacle vivant, l'enseignement culturel et l'audiovisuel. Dans ces activités, en 2014, les salariés à titre principal occupent en moyenne deux postes et demi à trois postes *(figure 5)*. Ce phénomène épargne en grande partie l'édition écrite, l'architecture, le patrimoine et les arts visuels.

Fortement liée aux activités exercées, la multiplication des contrats dans l'année est particulièrement marquée autour des Sables-d'Olonne ainsi qu'en Île-de-France. Les salariés de la culture occupent aussi en moyenne plus de trois postes dans l'année dans les zones d'emploi de Rambouillet (Yvelines) ou de Montélimar (Drôme). À l'inverse, cela concerne peu les départements d'outre-mer et la Corse.

Des indépendants dans les arts visuels

Début 2013, les emplois indépendants (non salariés) représentent 28 % des emplois culturels selon le recensement de la population *(figure 1)*, soit plus du double que pour l'ensemble des activités. Ils rassemblent de 60 % à 80 % des emplois dans les arts visuels, les arts plastiques, la photographie et le design, 65 % dans la traduction et l'interprétation et 45 % dans l'architecture. Le statut de non-salarié est, en revanche, marginal dans les activités liées au patrimoine *(figure 6)*. Les indépendants sont, en proportion des emplois culturels, plus nombreux en Guadeloupe, en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que dans la Nouvelle-Aquitaine.

Le cumul d'un statut d'indépendant et d'un emploi salarié peut illustrer la difficulté à gagner sa vie dans une activité culturelle en tant que non-salarié. Ils sont 36 % à exercer une activité salariée en plus au cours de l'année 2013, contre 23 % dans l'ensemble de l'économie. Ce cumul est bien plus fréquent chez les micro-entrepreneurs *(définitions)* que pour les indépendants « classiques ». Les revenus de ces micro-entrepreneurs sont d'ailleurs majoritairement issus du salariat alors qu'ils s'équilibrent chez les indépendants classiques. Les micro-entreprises concernent en premier lieu l'enseignement culturel, les arts visuels, l'audiovisuel et le spectacle vivant. Ce statut est, au sein des indépendants, plus fréquent en Île-de-France, en Occitanie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus encore en Corse. ■

Sources

La mesure de l'emploi culturel mobilise plusieurs sources.

Le **recensement de la population** est la seule source qui dénombre les emplois salariés et non salariés à un niveau géographique fin. Mais elle ne reflète que la situation au 1er janvier et ne mesure pas la multiactivité, la saisonnalité des emplois, ni leurs conditions d'exercice. Le recensement demande de plus à être utilisé avec précaution sur les petits territoires.

Les **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** ne concernent que les salariés, mais elles sont exhaustives et renseignent sur les différents postes occupés par une même personne dans l'année.

La **base des non-salariés** est alimentée par deux sources administratives : l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Elle permet d'étudier le cumul des emplois salariés et indépendants.

Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) est une base de données sur les entreprises et les établissements.

Le **Fichier approché des résultats d'Ésane (Fare)** est issu d'un rapprochement des déclarations fiscales des entreprises et d'enquêtes spécifiques. Il alimente les comptes des entreprises marchandes non financières de la comptabilité nationale.

5 Nombre de postes occupés dans l'année par les salariés en emploi principal des activités culturelles en 2014

Domaine culturel	Nombre de postes[1] par personne[2]
Spectacle vivant	2,9
Enseignement culturel	2,9
Audiovisuel-Multimédia	2,5
Publicité	1,7
Arts visuels	1,4
Édition écrite	1,4
Patrimoine	1,4
Architecture	1,2
Ensemble des activités culturelles	**2,0**

1. Voir *définitions* – 2. Dans la culture ou une autre activité.
Champ : France, salariés exerçant à titre principal dans la culture.
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales 2014.

6 Effectifs nationaux des activités culturelles au 1er janvier 2013

Activités culturelles	Effectif			Part (en %)	
	Total	Salariés	Non-salariés	Salariés	Non-salariés
Arts visuels	**78 303**	23 147	55 156	30	70
Spectacle vivant	**122 007**	97 847	24 159	80	20
Audiovisuel-Multimédia	**108 758**	91 131	17 626	84	16
Édition écrite	**152 075**	115 312	36 763	76	24
Patrimoine	**48 837**	47 986	851	98	2
Architecture	**70 739**	38 957	31 782	55	45
Enseignement culturel	**20 221**	13 670	6 552	68	32
Publicité	**90 426**	72 202	18 224	80	20
Ensemble des domaines culturels	**691 365**	**500 252**	**191 113**	**72**	**28**
Ensemble de l'économie	**26 733 242**	**23 648 520**	**3 084 722**	**88**	**12**

Source : Insee, recensement de la population 2013.

Définitions

Le **champ économique de la culture** a été défini en France par le service statistique de la Culture en 2009. Il se prête à une double approche : par les activités ou par les professions, à partir, respectivement, d'une liste d'activités extraites de la nomenclature NAF rév. 2 (liste disponible en figure complémentaire dans la version en ligne) ou d'un ensemble de professions issues des nomenclatures de professions et de catégories socioprofessionnelles (PCS). Seule l'approche par les activités a été retenue dans cette étude. Les emplois culturels sont les emplois des établissements ayant une activité principale définie comme culturelle. Les entreprises culturelles sont celles qui ont une activité principale culturelle.

Les **zones d'emploi** sont des espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent. Ce découpage définit des territoires pertinents pour les diagnostics économiques locaux, en vue de la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Dans les DADS *(sources)*, les **postes** correspondent au croisement d'un salarié et d'un établissement. Un salarié enchaînant les contrats de travail dans le même établissement correspond donc à un seul poste.

Régime du **micro-entrepreneur** : ce régime, appelé de l'auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014, a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et est entré en vigueur au 1er janvier 2009. Le régime offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Encadré 2 — **Le financement de la culture**

Le soutien public à la culture est présent à tous les niveaux de l'État par l'intermédiaire du ministère de la Culture et de la communication, des autres ministères et des collectivités territoriales.

Pour 2017, le budget du ministère de la Culture et de la communication est de 3,6 milliards d'euros. Il se répartit entre les différents domaines de compétence sectoriels du ministère : patrimoine (25 %), création artistique (22 %), médias et industries culturelles (16 %) et transmission des savoirs, recherche, enseignement (37 % dont 19 % au titre de la rémunération des agents). Plus d'un tiers du budget du ministère prend la forme de subventions aux quelque 70 opérateurs culturels (établissements publics, services à compétence nationale…). La moitié de ces subventions est concentrée sur cinq établissements : Bibliothèque nationale de France, Universcience, Opéra national de Paris, Musée du Louvre et Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou.

Les dépenses culturelles des autres ministères sont estimées à 4,0 milliards d'euros pour 2017, dont 73 % par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (principalement les rémunérations des professeurs d'art dans l'enseignement primaire et secondaire). Les autres dépenses culturelles des ministères ont trait au rayonnement culturel (ambassades, instituts culturels et alliances françaises) et au financement de musées et de bibliothèques.

Les collectivités territoriales portent la majeure partie des dépenses culturelles de l'État : 9,3 milliards d'euros en 2014. Les blocs communaux de plus de 3 500 habitants (communes et groupements de communes) contribuent à 77 % de ce montant, les départements à 15 % et les régions à 8 %. Plus de la moitié des dépenses des blocs communaux (56 %) sont consacrées à l'expression artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, enseignement culturel principalement), le reste est destiné à soutenir la conservation et la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques, etc.).

Enfin, l'État soutient également la culture par l'intermédiaire de dépenses fiscales, dispositions législatives et réglementaires ; leur mise en œuvre entraîne une perte de recettes pour l'État et donc un allègement de la charge fiscale pour les particuliers et les entreprises. En 2017, cette perte de recettes est estimée à 1,5 milliard d'euros dont 50 % concernent l'audiovisuel public, 20 % le livre et les industries culturelles, 12 % la presse, 12 % le patrimoine et 7 % la création artistique. Parmi ces dispositions, les exonérations et réductions de taux de TVA contribuent à soutenir les filières. Par exemple, la presse bénéficie d'un taux à 2,1 % sur les ventes de périodiques en France métropolitaine.

Bibliographie

- Picard T., « Le poids économique direct de la culture en 2015 », ministère de la Culture et de la communication, collection *Culture chiffres*, Deps, janvier 2017.
- « Chiffres Clés, Statistiques de la culture et de la communication – 2016 », ministère de la Culture et de la communication, Deps.
- « Portrait statistique de la culture en Picardie » , *Insee Dossiers Picardie* n° 7, juin 2015.
- « 69 600 emplois culturels concentrés autour des métropoles de Toulouse et Montpellier » , *Insee Analyses Occitanie* n° 28, septembre 2016.
- *Culture statistics*, édition 2016, Eurostat.
- Gouyon M., « Les non-salariés dans les activités culturelles », Emploi et revenu des indépendants, *Insee Références*, février 2015.
- Gouyon M. et Patureau F., « Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1991-2011 », ministère de la Culture et de la communication, collection *Culture chiffres*, Deps, juin 2014.
- Souquet C., « L'édition en 2011 : la presse quotidienne fragilisée », *Insee Focus* n° 1, 2014.
- Ministère de la Culture et de la communication, « Histoire du ministère de la Culture » : http://www.culture.gouv.fr/culture/historique/premices09.html.
- Ministère de la Culture et de la communication, *Atlas régional de la culture*, Deps, 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP171644
ISSN 0997 - 3192

© Insee 2017

- ***Insee Première*** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
  https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
  https://www.insee.fr/fr/information/1405555

Pour vous abonner à ***Insee Première*** et le recevoir par courrier :
https://www.insee.fr/fr/information/2537715

Insee
Mesurer pour comprendre